



## Politique d'admissibilité d'un athlète

Voici une liste d'éléments qui doivent être respectés pour être un athlète représentant la délégation du Saguenay–Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais lors des Jeux du Québec. En cas de doute, contacter rapidement le chef de mission pour éviter les problématiques concernant l'admissibilité.

### Règlements relatifs à l'inscription

- Être sélectionné par son sport pour composer l'équipe représentant la région;
- Résider au Saguenay–Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais (adresse du domicile apparaissant sur le bulletin scolaire ou lieu de pratique sportive, telle que définie dans la réglementation spécifique à chaque sport disponible au <https://www.jeuxduquebec.com/devis-techniques/>);
- Être âgé entre 12 et 17 ans dans une catégorie admissible selon le devis technique;
- Avoir obtenu le critère *Espoir* tel que défini dans le devis technique;
- Remplir son inscription en ligne et effectuer le paiement.

### Règlements relatifs à l'accréditation

- Être présent à la rencontre pré-départ
- Respecter sans exception les éléments suivants :
  - Utiliser le transport aller-retour avec l'autobus provincial;
  - Dormir au lieu d'hébergement prévu pour la délégation;
  - Manger aux sites prévus par le comité organisateur des Jeux du Québec;
  - Se déplacer uniquement avec le transport organisé par le comité organisateur des Jeux du Québec;
  - Utiliser la Centrale de Santé des Jeux du Québec;
  - Être en présence d'un entraîneur ou d'un accompagnateur en tout temps.

### **\*IMPORTANT\***

***Durant les Jeux du Québec, un parent ne peut en aucun cas :***

- ❖ ***Déplacer un athlète***
- ❖ ***Quitter avec un athlète***

***Dès qu'un athlète quitte avec un parent, il ne peut plus revenir dans la délégation. Pour le transport de retour provincial, un parent peut faire parvenir une lettre de libération s'il désire quitter avec son jeune (disponible au [www.rlssaguenaylacstjean.com](http://www.rlssaguenaylacstjean.com) | Section Jeux du Québec | Parents)***

En effectuant son inscription en ligne, l'athlète et son parent s'engagent à respecter les éléments énumérés dans la présente politique. En cas de non-respect, l'athlète pourrait être expulsé de la délégation.

Pour toutes questions, contacter le chef de mission  
Frédéric Bouchard

[coordonnateur@rls-sag-lac.org](mailto:coordonnateur@rls-sag-lac.org) | 418-480-2228 poste 225